
Mesure de soutien au travail autonome

Mesure d'Emploi-Québec
gérée conjointement avec la
MRC d'Avignon

Mesure de soutien au travail autonome

PROGRAMME DE
FINANCEMENT

Ce programme vise à aider des individus ayant un profil entrepreneurial à accéder au monde des affaires en devenant travailleur autonome sur le territoire de la MRC d'Avignon.

CLIENTÈLE ADMISSIBLE

Les prestataires de l'assistance-emploi ou de l'assurance-emploi, les travailleurs à statut précaire et les participants à l'assurance-emploi.

PROJETS ADMISSIBLES

- Les projets qui consistent en la création, l'acquisition ou le redressement d'une entreprise en autant qu'elle soit viable et réponde à un besoin du milieu. L'aide accordée par la mesure doit être essentielle à la réussite du projet. Les projets doivent s'inscrire dans les priorités annuelles d'intervention de la MRC d'Avignon.
- Si votre projet est collectif et que vous êtes la seule personne répondant aux critères, vous devez aussi démontrer que vous détenez le contrôle de l'entreprise.

FORMES D'AIDE

Gérée conjointement avec la MRC, cette mesure d'Emploi-Québec octroyée sous forme de soutien au revenu offre une aide technique et financière.

Soutien technique

- L'analyse du projet et l'aide pour la préparation et la réalisation de votre plan d'affaires, le suivi et l'aide-conseil pendant la période de démarrage de l'entreprise, la formation d'appoint au besoin, etc.

Aide financière

- L'aide financière est accordée aux prestataires de l'assistance-emploi et de l'assurance-emploi ainsi qu'aux participants à l'assurance-emploi et prend la forme d'un soutien au revenu hebdomadaire.
- Les prestataires de l'assurance-emploi qui reçoivent des prestations plus élevées que le soutien de base continuent de les recevoir jusqu'à l'échéance prévue. Ceux qui reçoivent moins verront leurs prestations majorées. Des allocations de frais de garde peuvent également être versées. La durée de l'aide peut aller jusqu'à 52 semaines.

COMMENT VOUS INSCRIRE?

S'adressez à un agent d'aide à l'emploi du CLE afin qu'il :

- vérifie votre admissibilité et les liens entre vos expériences et votre projet d'affaires;
- vous informe sur les modalités de la mesure;
- vous remettre la documentation nécessaire pour présenter sommairement votre projet;
- vous dirige vers la MRC de votre région où vous pourrez déposer votre demande afin d'obtenir une approbation vous permettant de poursuivre votre démarche.